

Affaire de l'effondrement d'un immeuble à Kénitra: peines de 1 à 3 ans de prison

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 28-05-2008 00:39:09

Le Tribunal de première instance de Kénitra a condamné, lundi soir, de 1 à 3 ans de prison ferme les huit personnes impliquées dans l'affaire de l'effondrement d'un immeuble en construction au quartier Oulad Wajih de la même ville.

Les huit personnes, dont trois comparaissaient en état de liberté provisoire, étaient poursuivies pour homicide involontaire, blessures involontaires et non-respect des règles d'urbanisme et de construction. Les dénommés Fayçal Wadii Senhaji, promoteur immobilier, Said Hajib, chef d'un bureau d'études, et Abdelkader El-Maâiti, chef de chantier, ont été condamnés respectivement à trois, deux ans et une année et demie d'emprisonnement assortis d'une amende de mille DH chacun.

Pour leur part, les dénommés Rachid Lamghari Atilmsani (architecte), Abdelfettah Sabir (technicien au bureau d'études), Rachid Labiad (directeur technique dans une cimenterie) et Bouchaib Assfiti (technicien) et Al-Abed Belkhiri (chargé de l'armature pour béton armé), ont écopé chacun d'une année de prison et d'une amende de mille DH.

Selon les rapports d'expertise établis par les services compétents et soumis à la justice, l'effondrement de l'immeuble, situé dans un complexe résidentiel et commercial en construction, est dû principalement à la hauteur excessive du rez-de-chaussée qui a dépassé 6,15 mètres au lieu de 4,4 m prévus dans le plan de l'architecte agréé et 5,53 m prévus dans celui du bureau d'études.

L'effondrement, le 16 janvier dernier, de ce bâtiment de deux niveaux, d'une superficie de près de 4 hectares, avait fait 18 morts et 25 blessés.

MAP